

Procès verbal du Conseil Municipal
du 16 avril 2026

Le jeudi 16 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Martine LUGAGNE

Présents : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Boris BAUWENS, Matthieu HENRY, Frédérique BEAUFUME, Bruno BESSIERES, Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

Représentés :

Absents et excusés : Roseline MUSARD, Didier AFFRE

Monsieur Matthieu HENRY est arrivé au moment de la présentation des budgets 2026.

VOTE du Compte Financier Unique 2025 BUDGET PRINCIPAL (N° DE_017_2026)

Monsieur le Maire, propose de désigner un Président de séance afin d'adopter le CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL. Madame LUGAGNE Martine est désignée Présidente de séance. Monsieur COUTOU Roland se retire de la séance. Le CFU est validé à l'unanimité :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2024 (a)	0,00	293 912,10	34 720,10	0,00	34 720,10	293 912,10
Opérations exercice 2025(b)	496 122,68	627 948,65	541 077,05	330 088,91	1 037 199,73	958 037,56
Solde de l'exercice 2025	131 825,97		-210 988,14		-79 162,17	
Total (a+b)	496 122,68	921 860,75	575 797,15	330 088,91	1 071 919,83	1 251 949,66
Résultat de clôture (c) 2025		425 738,07	245 708,24			180 029,83
Restes à réaliser (RAR) (d)			408 716,74	303 471,66	408 716,74	303 471,66
Total cumulé (c+d)	0,00	425 738,07	654 424,98	303 471,66	408 716,74	483 501,49
Résultat définitif 2025		425 738,07	350 953,32			74 784,75

VOTE du Compte Financier Unique 2025 BUDGET annexe EAU (N° DE_018_2026)

Le CFU est validé à l'unanimité :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2024 (a)	0,00	71 352,60	29 090,69		29 090,69	71 352,60
Opérations exercice 2025 (b)	107 898,36	113 503,53	315 876,45	194 226,36	423 774,81	307 729,89
Solde de l'exercice 2025	5 605,17		-121 650,09		-116 044,92	

Total (a+b)	107 898,36	184 856,13	344 967,14	194 226,36	452 865,50	379 082,49
Résultat de clôture 2025 (c)		76 957,77	150 740,78		73 783,01	
Restes à réaliser (RAR) (d)			119 210,00	173 151,00	119 210,00	173 151,00
Total cumulé (c+d)		76 957,77	269 950,78	173 151,00	119 210,00	99 367,99
Résultat définitif 2025		76 957,77	96 799,78		19 842,01	

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL (N° DE_019_2026)

Investissement Recettes	1068 Investissement	350 953,32
Fonctionnement Recettes	002 Excédent de fonctionnement reporté	74 784,75
Investissement Dépenses	001 Déficit d'Investissement reporté	245 708,24

Délibération : adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET ANNEXE EAU (N° DE_020_2026)

Investissement Recettes	1068 Investissement	76 957,77
Investissement Dépenses	001 Déficit d'Investissement reporté	150 740,78

Délibération : adoptée à l'unanimité

DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET PRINCIPAL (N° DE_021_2026)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour le Budget Principal.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET ANNEXE EAU (N° DE_022_2026)

Monsieur le Maire rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M49 introduit dans ses dispositions la possibilité au conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de :

7.5 % des dépenses réelles de chaque section pour le Budget annexe Eau.

Délibération : adoptée à l'unanimité

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026 (N° DE_023_2026)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2026. Il propose d'augmenter le taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) pour l'année 2026 (sans faire évoluer les taux de TFB et TFNB) dans la limite maximale de + 1.74 point, comme cela est possible cette année.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 39.42%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 50.84%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) 10.90 %

Délibération : adoptée à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026 (N° DE_024_2026)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget Principal arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	648 609.07	648 609.07
Section d'investissement	956 911.37	956 911.37
TOTAL	1 605 520.44 €	1 605 520.44 €

Vote à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2026 (N° DE_025_2026)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget Principal arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	122 065.53	122 065.53
Section d'investissement	1 462 123.08	1 462 123.08
TOTAL	1 584 188.61 €	1 584 188.61 €

Vote à l'unanimité

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE (N° DE_026_2026)

Il est exposé au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004-01395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Il est procédé à l'élection de Monsieur Roland COUTOU, Maire de Prémian, en qualité de Correspondant défense

Vote à l'unanimité

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° DE 027 2026)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

TITULAIRES : EALET Geneviève - GARCIA Gilbert - LEBON Danièle - DUDOUIT Virginie - ESTEVE Marie-José - MONDON Yves- DELPAPA Annie – SOROUILLE Christiane – QUATREVAUX Jacques – SENEGAS Roland – BARTHES Marie-José- RISS Louis.

SUPPLEANTS : LAMOUREUX Ophélie - LUYE Pierre Franck - MUSARD Roseline - HUGUES Evelyne - AFFRE Didier - BEAUFUME Frédérique - BAUWENS Boris - BESSIERES Bruno – HENRY Matthieu – LUGAGNE Martine- LARRIBEAU César - ALEXIS Nicole.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

REFECTION DU PAN SUD DE L'EGLISE SAINT SEBASTIEN CHOIX DE L'ENTREPRISE (N° DE 028 2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite auprès des entreprises citées ci-après afin de réaliser les travaux de réfection du pan sud de l'Eglise Saint-Sébastien. La date limite de réception des offres a été fixée au 2 avril 2026 à 16h00.

- SELE 65 Rue Octave Camplan 30000 Nîmes
- EURL BARTHES Lionel 848 Route de Bédarieux 34390 Prémian
- BTMS CONSTRUCTION 13 Rue Eloi 34390 Prémian
- SMBR 146 Rue d'Irlande 84100 Orange

Ces quatre entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Le critère du jugement des offres était le prix des prestations. Pondération en pourcentage 100%. Après analyse, l'offre la plus complète et la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise SELE pour un montant de 83 205.99 € HT soit 103 446.71 € TTC. Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise SELE et délègue Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DSEC (dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques) (N° DE 029 2026)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts causés par la tempête Nils le 12/02/2026. Ces dégâts ont occasionnés de l'entrave de circulation sur plusieurs voies de la commune : Rue du Bout du pont, Route de Notre Dame, Chemin des Prades, Route d'Ardouane, Chemin des Mattes Basses, Route de la Terraussié, Route du Pujol, ainsi que l'accès au jardin public au Camping Municipal « Les Terrasses du Jaur »

Pour résoudre rapidement tous les problèmes liés à ces événements, il a été fait appel à l'entreprise CSE (pour un montant de 22 524 €) et nous avons mobilisé l'équipe municipale pour des travaux en régie d'une durée de 399 heures et un montant de 8 335,11 €.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal une autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires pour déposer une demande de subvention DSEC (dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques). Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DSEC (dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette opération.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 016 2026 (N° DE_030_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Considérant que M. le Maire renonce au taux maximal auquel il a droit

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL décide

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et avec effet au 16/03/2026 à : 25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire et avec effet au 16/03/2026 à : 7.33% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Conseillers délégués avec effet au 16/03/2026 à : 7.33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 014 2026 (N° DE_031_2026)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Délégués titulaires : Mme LUGAGNE Martine - M. BAUWENS Boris - M. HENRY Matthieu

Délégués suppléants : Mme MUSARD Roseline - BESSIERES Bruno – LUYE Pierre-Franck

Vote à l'unanimité.

SEANCE LEVEE A 20H00

Roland COUTOU
Président de séance

Martine LUGAGNE
Secrétaire de séance



A handwritten signature in cursive script, which appears to read 'M. Lugagne', is written over a horizontal line.

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 16 avril 2026

DATE	NUMERO	OBJET
16/04/2026	DE_017_2026	VOTE du Compte Financier Unique 2025 BUDGET PRINCIPAL
16/04/2026	DE_018_2026	VOTE du Compte Financier Unique 2025 BUDGET annexe EAU
16/04/2026	DE_019_2026	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL
16/04/2026	DE_020_2026	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET ANNEXE EAU
16/04/2026	DE_021_2026	DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET PRINCIPAL
16/04/2026	DE_022_2026	DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET ANNEXE EAU
16/04/2026	DE_023_2026	VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026
16/04/2026	DE_024_2026	APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026
16/04/2026	DE_025_2026	APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2026
16/04/2026	DE_026_2026	DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
16/04/2026	DE_027_2026	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
16/04/2026	DE_028_2026	REFECTION DU PAN SUD DE L'EGLISE SAINT SEBASTIEN CHOIX DE L'ENTREPRISE
16/04/2026	DE_029_2026	DSEC (dotation de solidarité aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques)
16/04/2026	DE_030_2026	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 016 2026
16/04/2026	DE_031_2026	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 014 2026